

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 31 Suffrages exprimés : 31 Vote Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Lignan-sur-Orb, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Madame et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs Jean-François COMBES et Alain GRENIER, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Madame et Messieurs, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Serge PESCE, Gilles D'ETTORE et Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs, Robert GELY et Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Alain BIOLA, Didier BRESSON, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Bernard AURIOL</p>												
Date de convocation 12 février 2020													
Date de transmission en sous-préfecture 													
Date d'affichage 													
Délibération N° 2020-02	<p style="text-align: right;">OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>En application des instructions comptables M14, il appartient au comité syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.</p>												
Contrôle de légalité	<p>Conformément aux règles en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.</p> <p>Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :</p>												
	<table border="1"><tr><td>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2019 Excédent de fonctionnement</td><td style="text-align: right;">347 284,41</td></tr><tr><td>RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2019 Excédent d'investissement</td><td style="text-align: right;">202 432,89</td></tr><tr><td>RESTES A REALISER Dépenses</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td>Recettes</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td>Solde des restes à réaliser</td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr><tr><td>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT En excédent de fonctionnement reporté</td><td style="text-align: right;">347 284,41</td></tr></table>	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2019 Excédent de fonctionnement	347 284,41	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2019 Excédent d'investissement	202 432,89	RESTES A REALISER Dépenses	0,00	Recettes	0,00	Solde des restes à réaliser	0,00	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT En excédent de fonctionnement reporté	347 284,41
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2019 Excédent de fonctionnement	347 284,41												
RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2019 Excédent d'investissement	202 432,89												
RESTES A REALISER Dépenses	0,00												
Recettes	0,00												
Solde des restes à réaliser	0,00												
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT En excédent de fonctionnement reporté	347 284,41												

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'AFFECTER**, le résultat de fonctionnement : 347 284,41 € en excédent de fonctionnement reporté (Recette au compte 002).
- **D'AFFECTER**, le résultat d'investissement : 202 432,89 € en excédent d'investissement reporté (Recette au compte 001).
- **D'AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibérée à Lignan-sur-Orb, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

